



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 751

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois de février 2017, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 751 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	16 janvier 2017
Adoption du règlement numéro 751	6 février 2017
Journée d'enregistrement	2 mars 2017
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	3 avril 2017

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 avril 2017.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier